



Demande de renseignement sur un achat suite au décès de mes parents

Par **jumper71**, le **26/07/2011** à **06:46**

Bonjour,
suite au décès de mes parents il y a 8 j'ai racheté la part de la maison de mes parents a mon frère et ma soeur ma femme n'apparaît pas sur l'acte de vente mais en aurais l'usufruit si je décédais d'où j'ai du contracter un prêt qui est a mon nom seul, ma femme n'apparaît pas comme coemprunteur mais ce prêt et débitait sur le compte joint actuellement je vais procédé a une demande de divorce j'aimerais savoir si elle peut obtenir quelque chose sur la maison que j'ai racheté suite a l'héritage de mes parents étant donné que le prêt est sur le compte joint et que les deux salaires tombent sur le compte joint aussi . Es ce que je lui devrais simplement la moitié du crédit sur les 8 huit années de la maison que nous payons actuellement ou a t'elle un droit total sur la maison??? merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **26/07/2011** à **08:14**

elle aurait droit à récompense

pour tout savoir sur le divorce :

<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>